

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 32/2021

Date convocation : 12.08.2021
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 6
Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procurations : Marie-France LOISEL à Omar AÏT MOUH - Sylvie THUBIÈRES à Anne-Laurence FRULLINI - Olivier JURADO à Cédric LEMOINE - Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Michel COURTESSOLE.

Objet : Choix d'un bailleur social, projet de logements locatifs dans le bâtiment communal de l'ancienne école des filles.

M. le Maire rappelle au membre du Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 22/07/2021, il a été évoqué en questions diverses les projets d'aménagement du bâtiment communal de l'ancienne école des filles faits par les bailleurs sociaux Habitat Audois et Alogéa. Il est nécessaire pour la bonne exécution du projet de logements dans le bâtiment communal de l'ancienne école des filles, sis 89, rue centrale, parcelle cadastrée A 93, de désigner un bailleur social.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions.

Appelé à délibérer, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** à Alogéa la mission de créer des logements locatifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

